

UNAIDS/PCB(25)/09.24  
23 octobre 2009

**25<sup>ème</sup> Réunion du Conseil de Coordination du Programme de  
l'ONUSIDA  
Genève, Suisse  
8-10 décembre 2009**

**Participation accrue de la société civile au Conseil de  
Coordination du Programme**

**Documents complémentaires pour ce point :** *aucun*

**Action requise pour cette réunion:** *aucune*

**Incidence en termes de coûts des décisions :** *aucune*

## INTRODUCTION

1. Lors de sa 23<sup>ème</sup> réunion en décembre 2008, le Conseil de Coordination du Programme a examiné un document<sup>1</sup> des ONG du CCP qui présentait les résultats des consultations tenues avec un large éventail de représentants de la société civile sur la manière dont les ONG pourraient améliorer leur participation au Conseil. Le document contenait également plusieurs recommandations, dont certaines ont été adoptées et d'autres (trois) ont fait l'objet du point de décision suivant :

*7.9 Demande au Secrétariat de l'ONUSIDA de préparer un document pour la 25<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme qui réponde aux implications en matière de gestion et de coût des recommandations proposées qui ont été présentées à la 23<sup>ème</sup> réunion du Conseil dans un document sur « La participation accrue de la société civile au Conseil de Coordination du Programme », et tenant compte des recommandations de la Seconde Evaluation indépendante*

2. Il se trouve que les trois points suivants dépendent du point de décision 7.9 ci-dessus :
  - a. *(1.iii.) Recommande que le Secrétariat de l'ONUSIDA fasse en sorte que les bureaux de pays et les Equipes d'appui aux régions définissent comment fournir des ressources aux Etats Membres qui ne sont pas à même de financer la participation de la société civile à leurs délégations ;*
  - b. *(3.i.) Prie les Equipes d'appui aux régions de l'ONUSIDA d'attribuer des opportunités et ressources adéquates pour assurer l'engagement de la société civile au niveau régional. Cela doit comprendre la participation des délégués régionaux des ONG aux portions pertinentes des Réunions régionales de gestion et d'autres possibilités de formuler une stratégie avec les contacts de l'ONUSIDA et des Coparrainants dans leur région ; et*
  - c. *(3.ii.) Appelle le Secrétariat de l'ONUSIDA à permettre aux Equipes d'appui aux régions d'apporter une contribution financière à un 'conseil d'ONG' dans chacune des cinq régions représentées par la délégation des ONG, et d'y participer pleinement. Ces conseils seront co-organisés par les Equipes d'appui aux régions, les délégués régionaux des ONG et le Dispositif de communication de la délégation des ONG. Leur objectif sera à la fois de tenir les groupes d'intérêt informés des processus et des points de l'ordre du jour du Conseil de Coordination du Programme, et de solliciter des contributions sur les thèmes et les besoins prioritaires de la société civile, notamment des personnes vivant avec le VIH et des communautés affectées.*
3. L'objectif du présent document est de définir les implications, en termes de gestion et de coût, des trois projets de points de décision présentés plus haut, et ce faisant, de contribuer aux discussions du Conseil de Coordination du Programme relatives à la section de la Deuxième évaluation indépendante portant sur « *la manière dont l'ONUSIDA exécute son mandat* », étant donné que les questions concernant la société civile seront traitées dans cette section.

---

<sup>1</sup> UNAIDS/PCB(23)/08.29

**Point de décision (a): Soutien à la participation de la société civile au sein des délégations nationales**

4. L'ONUSIDA finance actuellement la participation aux réunions du CCP de 13 membres du Conseil, pour un coût moyen de US\$ 6'300 par délégué et par réunion. Ce financement est donné sur la base de l'annexe à la résolution 1995/2 de l'ECOSOC qui stipule que « *des fonds seraient mis à la disposition des représentants des pays en développement... afin de couvrir les coûts d'un représentant chacun pour assister aux réunions du Conseil* ». Les Etats membres déterminent eux-mêmes qui sera le délégué qui bénéficiera d'un financement et rien n'empêche que ce délégué soit issu de la société civile.

Si l'intention du projet de recommandation est de fournir un financement à des délégués 'observateurs' issus de la société civile, en plus des délégations nationales, ceci nécessiterait la création d'un mécanisme permettant de déterminer qui est financé et sur quelle base. La faisabilité d'une telle mobilisation de ressources devra également être examinée, sur la base de l'estimation mentionnée plus haut de US\$ 6'300 par délégué et par réunion du CCP.

**Point de décision (b): Participation de la société civile au niveau régional**

5. Dans le cadre de la structure actuelle, il existe une différence entre la représentation géographique des ONG du CCP (5 régions sont représentées) et l'implantation des Equipes d'appui aux régions (EAR) du Secrétariat de l'ONUSIDA (7 en tout). Les Réunions régionales de gestion (RRG) sont des mécanismes consultatifs organisés par les EAR, qui ont pour principal objectif de s'occuper des questions de gestion interne et de ressources humaines, bien que des questions programmatiques figurent également à l'ordre du jour.
6. Toutes les EAR indiquent que la société civile participe régulièrement à leurs activités programmatiques. Le Secrétariat de l'ONUSIDA a produit divers documents comprenant des conseils à l'intention de son personnel sur la manière d'interagir avec la société civile. Certaines des EAR déclarent également que des participants de la société civile, y compris des ONG du CCP dans certains cas, ont occasionnellement participé à des sessions des RRG qui les concernaient. Les participants de la société civile peuvent ainsi influencer le processus de planification stratégique et l'élaboration des plans de travail des EAR. La plupart des EAR ont souligné que l'engagement de la société civile dans les RRG s'était traduit par une participation à des sessions dans lesquelles des questions programmatiques étaient abordées, alors que les discussions relatives aux questions de ressources humaines et de gestion n'avaient réuni que le personnel de l'ONUSIDA, à l'exception de l'EAR pour le Pacifique, où la société civile a participé à la totalité de la RRG. Il convient de noter que les coûts de participation de la société civile aux RRG sont totalement assumés par les EAR et que dans une région au moins (l'Amérique Latine), l'EAR a, dans certains cas, pris en charge la traduction de documents relatifs au CCP afin de faciliter leur diffusion et de mieux sensibiliser la société civile dans la région.
7. En conclusion, toute la famille de l'ONUSIDA interagit toujours davantage avec la société civile au niveau régional. Jusqu'ici, la participation aux RRG de délégués régionaux des ONG du CCP et d'autres délégués de la société civile s'est limitée

à certaines régions et pour les discussions programmatiques ou stratégiques de ces réunions dans toutes les régions. Dans tous les cas où cette participation a eu lieu, elle a été appréciée par l'ONUSIDA et les participants de la société civile et elle a contribué à une meilleure compréhension des problèmes de la société civile au sein des EAR.

**Point de décision (c): Appui aux « conseils d'ONG » régionaux**

8. L'idée de conseils régionaux a été soulevée pour la première fois dans l' « *Examen de la participation des ONG/de la société civile au Conseil de Coordination du Programme* », discuté lors de la 20<sup>ème</sup> réunion du Conseil, puis elle a été confirmée par le large appui reçu lors de la Consultation focalisée organisée par le Dispositif de communication des ONG du CCP en 2008. Les 'conseils', qui offriraient notamment aux membres de la société civile une occasion de collaborer, comprendraient la participation de l'ONUSIDA et auraient pour double objectif d'informer les groupes de la société civile de ce que fait le Conseil de Coordination du Programme et des questions qui figureront à l'ordre du jour, et de définir les thèmes prioritaires émanant des groupes d'intérêt qui peuvent être exprimés sous forme de recommandations officielles aux ONG du CCP et à leur tour être soulevés lors des réunions du Conseil. Les 'conseils' pourront ainsi s'appuyer sur l'ouverture à la société civile déjà réalisée par le Dispositif de communication des ONG du CCP et renforcer la participation de la société civile au sein du Conseil.
9. Comme l'a recommandé le document des ONG du CCP de décembre 2008 sur la participation accrue de la société civile au Conseil de Coordination du Programme, les réunions des 'conseils' ne devraient pas être un événement isolé mais une occasion d'engager la société civile dans le cadre d'une réunion préexistante. Les ONG du CCP pensent également que des réunions sous-régionales permettraient de mieux prendre en compte les différences linguistiques, culturelles et épidémiques et ainsi de maximiser la portée des interactions. Dans cette optique, les réunions sous-régionales de la société civile organisées par les EAR constituent une option intéressante.
10. Après consultation informelle des ONG du CCP, il est suggéré qu'un maximum de 2 réunions sous-régionales/régionales de 'conseils d'ONG' soient organisées chaque année, les régions étant choisies à tour de rôle selon la liste suivante : Amérique du Nord, Caraïbes, Amérique latine, Europe occidentale et orientale, Moyen Orient et Afrique du Nord, Afrique occidentale et centrale, Afrique orientale et australe, Asie du Sud et Pacifique. L'ordre chronologique de ces réunions sera décidé par les ONG du CCP avec une préférence accordée aux régions qui auraient besoin de renforcer leur représentation. En outre, il est suggéré que l'ONUSIDA apporte un financement à hauteur de US\$ 20 000 dollars pour chaque réunion afin de contribuer aux frais de logistique et de voyage.